

Le gouvernement fédéral accorde aux ménages une allocation de 225 euros net pour l'achat de gasoil de chauffage ou de propane en vrac destiné au chauffage de leur habitation principale.

## Comment obtenir l'allocation de chauffage de 225 euros ?

En ligne

ou

Via formulaire papier

↓ Téléchargez-le sur le site  
ou demandez-le à votre fournisseur

Attention, il y a deux formulaires différents :

- A - logement individuel
- B - logement dans une copropriété



Formulaire à renvoyer par  
courrier recommandé



[chequemazout.economie.fgov.be](https://chequemazout.economie.fgov.be)



Veuillez nous fournir

- une copie de la facture de la livraison
- la preuve de paiement
- votre numéro du registre national
- le numéro d'entreprise (BCE) de votre fournisseur
- dans le cas d'une copropriété, le numéro d'entreprise (BCE) de votre copropriété



Demande à introduire jusqu'au **10.01.2023** inclus,  
pour les livraisons effectuées entre le 15.11.2021  
et le 31.12.2022



☎ **0800 120 33** (numéro gratuit)  
[chequemazout@economie.fgov.be](mailto:chequemazout@economie.fgov.be)